

CONTACT

DÉCEMBRE 2009

L'INFORMATION CLÉ DES ADHÉRENTS DE
L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST



édito

La passion a toujours raison



À l'heure où l'an 9 commence à se faire vieux, à la (nouvelle) heure où le mois de novembre pourrait nous plomber le moral de son obscurité précoce, qu'il me soit d'ores et déjà permis de dresser un premier bilan positif de l'activité de notre, de votre Club. Nous sommes fiers de vous compter comme membre. Et je pense que plus que jamais, vous pouvez vous montrer fiers de faire vivre un Club à la fois centenaire dans son histoire et moderne dans ses adaptations, humble dans ses approches et entreprenant dans ses aspirations, fidèle à ses valeurs et novateur dans ses choix... En cette année 2009, souvent critiquée pour l'activité économique mondiale, quelquefois cauchemardesque pour l'industrie automobile, la fréquentation des circuits du Mans aura magnifiquement résisté à la morosité ambiante : plus de spectateurs ont en effet assisté à la fois aux 24 Heures Moto et au Grand Prix de France ; et le grand public s'est déplacé en masse pour assister à la magnifique édition des 24 Heures du Mans, et au premier triomphe d'une marque française depuis 16 ans. Dans le même ordre d'idées, au rayon « écoles de pilotages » et « formation », plus de particuliers et de professionnels sont venus apprendre et vibrer sur les circuits du Mans. En matière d'exportation de notre savoir faire, la satisfaction est également au rendez-vous, avec ce premier essai transformé des « Asian Le Mans Series » au Japon : après le continent américain à la fin des années 90, les circuits européens à partir de 2004, c'est maintenant le continent asiatique qui peut vibrer aux vertus de l'endurance et du label « Le Mans ». Ce développement conjoint des activités sur notre site et à l'international ne nous confère pas qu'une fierté légitime. Il nous donne également les moyens à nous, association type loi 1901 sans subvention, d'envisager l'avenir sereinement, avec toujours plus d'autonomie et de capacité d'investissement pour relever les défis futurs. Un futur bien présent où l'innovation technologique jouera un rôle majeur, et à l'heure où de nombreux constructeurs se désengagent de la F1 (Honda, BMW, Toyota récemment), l'endurance prend toutes ses lettres de noblesses en attirant des marques pour lesquelles innovation, fiabilité et coûts maîtrisés sont des enjeux chaque jour plus incontournables... Riche en bonnes nouvelles en matière d'organisations sportives et de formation sur et hors de nos pistes, l'année 2009 aura également permis à l'ACO d'être extrêmement présent sur le terrain de la représentativité. Créée fin 2005 par votre Club, l'association d'intérêt général « 40 millions d'automobilistes » est en effet devenue en 4 ans la première représentante nationale des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, ainsi que l'interlocuteur privilégié de médias sur tous les dossiers d'actualité. Et elle peut se féliciter de rassembler, aujourd'hui, 25 automobile-dubs français et 320 000 membres sous son panache de défenseur des automobilistes raisonnables. Voilà, pour faire bref. Ce n'est pas souvent que vous pouvez entendre des propos très optimistes en ces temps difficiles. C'est pour cela que je tenais à vous informer de tous les aspects positifs de notre action, et à vous remercier encore une fois de la confiance que vous avez placée en nous pour exalter les valeurs de l'automobile dans ce qu'elle recèle de plus beau : la liberté de la mobilité, la passion des sports mécaniques, et la raison pour faire vivre magnifiquement et durablement tout cela.

Jean-Claude Plassart
Président de l'Automobile Club de l'Ouest



CALENDRIER 2010

Que des grands rendez-vous

Ouvrez vos agendas, sortez vos calendriers, voici les dates à ne pas manquer au Mans en 2010, que vous soyez fan de voitures, de moto, de karting, ou de camions de course.

L'année 2010 sur les circuits du Mans s'annonce d'ores et déjà bien remplie avec pas moins de 11 rendez-vous nationaux et internationaux !

Et en votre qualité de membres de l'ACO, n'oubliez pas que vous bénéficiez de billets d'entrées, de parkings et d'aires d'accueil à tarifs réduits (selon l'évènement et la formule d'adhésion). Un avantage non négligeable qui permet de vivre pleinement sa passion... sans restriction.

■ 27 & 28 MARS : COUPES DE FRANCE PROMOSPORT, circuit Bugatti.

■ 17 & 18 AVRIL : 24 HEURES MOTO, circuit Bugatti.

Des courses annexes sont prévues au programme de cette 33^e édition qui marque aussi le début du Championnat du monde d'endurance FIM 2010 : International Classic Grand Prix, et Superside (1^{re} épreuve du mondial side-car 2010).

■ 22 & 23 MAI : GRAND PRIX DE FRANCE MOTO, circuit Bugatti.

■ 12 & 13 JUIN : 24 HEURES DU MANS. La 78^e édition sera forcément dans la lignée flamboyante de la précédente, avec la revanche attendue entre Audi et Peugeot, et de nouveaux adversaires... Autant dire que le spectacle et le suspense seront garantis.

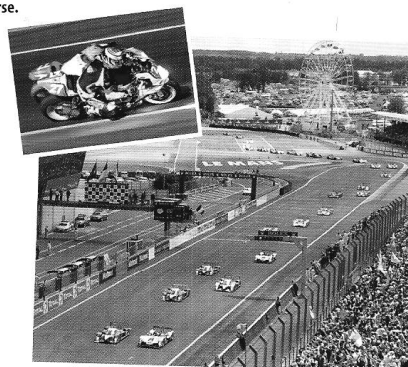
■ 10 & 11 JUILLET : LE MANS CLASSIC. L'incontournable point de ralliement des Véhicules Historique de Compétition, qui nous fait revivre tous les 2 ans des pans entiers de l'histoire des 24 Heures. Les collectionneurs actifs, ou en devenir, s'y reconnaîtront.

■ 28 & 29 AOÛT : 24 HEURES KARTING, circuit Alain Prost. Ce sera la 25^e édition de la plus réputée des épreuves internationales d'endurance en karting.

ESPACE PRIVILÈGE Toujours là en 2010

Pour sa première année d'existence en 2009, l'Espace privilège du Club ACO érigé à La Chapelle a été un formidable succès.

C'est pourquoi il sera reconstruit à l'occasion des 24 Heures du Mans 2010, avec toujours le même esprit de convivialité et le même objectif : vous accueillir, vous, les membres de l'ACO, avec vos enfants, et vos amis (sous condition), dans un lieu exclusif avec snack-bar, TV grands écrans



■ 4 & 5 SEPTEMBRE : CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE, circuit Bugatti.

■ 11 & 12 SEPTEMBRE : 6 HEURES DU MANS 50 CC, circuit Maison Blanche.

■ 18 & 19 SEPTEMBRE : 24 HEURES CAMIONS, circuit Bugatti. Cette épreuve phare de la Coupe de France et du Championnat d'Europe FIA accueillera des courses de Legend Cars et de Race car series, sans oublier le fameux défilé des camions décorés qui émerveille petits et grands.

■ 9 & 10 OCTOBRE (dates sous réserve) : Meeting auto national, circuit Bugatti.

■ 23 & 24 OCTOBRE : Trophée Inter Ecuries, circuit Bugatti.

En savoir plus : www.lemans.org



pour suivre la course, et bien entendu des animations.

Et l'exceptionnel avantage de l'Espace Privilege sera toujours d'actualité : une vue privatisée sur

la piste, pour sentir le souffle des voitures qui plongent vers la Chapelle et le S du Tertre rouge en sortant du pneu Dunlop.

Connaitre les adresses des agences ACO, en savoir plus : www.autodub.fr

Toutes les situations sont abordées : les infractions, les accidents, les litiges lors d'achat, de vente ou de réparations, l'assurance, etc.

En plus de la possibilité de prendre connaissance de toutes les informations en accès libre, les membres du Club peuvent y découvrir des dossiers thématiques, télécharger des modèles de lettres-type, et accéder aux juristes du service juridique.

Côté technique, la création de ce site a été l'occasion de développer une nouvelle application informatique qui permet de répondre aux besoins spécifiques de gestion des dossiers juridiques soumis par les membres. Grâce à cela, ces derniers vont pouvoir suivre l'évolution de leur dossier en ligne, depuis leur espace personnel. Prochainement, la possibilité sera également donnée aux membres ACO d'être accompagnés dans leurs démarches pour tout problème en cours antérieur à la date d'adhésion à l'ACO !

Faut-il rappeler que l'ACO est une association centenaire née de la passion d'hommes qui voyaient en l'automobile une invention majeure qui allait révolutionner le 20^e siècle ? Le siècle a changé, mais pas l'esprit de l'ACO, et juridiqueauto.com est le premier site qui rassemble sous une même bannière toutes les infos structurées sur les problématiques de l'auto et de la moto. Alors que vous soyez adeptes des 4 ou des 2 roues, voici deux adresses à mettre en favori sur votre ordinateur :

www.juridiqueauto.com
www.juridiquemoto.com

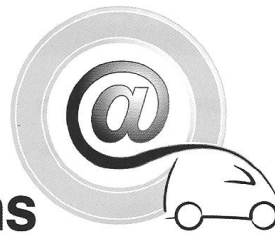
.com

■ A LIRE : les droits des automobilistes

Signé par Rémy Josseaume, Docteur en droit et Président de la commission juridique de l'association 40 millions d'automobilistes, le livre «Les droits des automobilistes» est plus que jamais indispensable à lire. Il décrypte en effet la réglementation en vigueur et aborde le droit des automobilistes et des usagers de la route sous tous leurs angles pour que chacun puisse au mieux se défendre. En période de contrôles routiers incessants, c'est une véritable bible qui vous évitera des litiges embarrassants (éditions du Puits Fleuri, prix public : 24 €, tarif préférentiel pour les membres donateurs de 40 millions d'automobilistes : 22,80 €).

En savoir plus : www.40millionsdautomobilistes.com

40 millions
d'automobilistes



ENTRAVE À LA CONTESTATION DES PV Appel à témoins !

Pour contraindre l'Etat à se conformer aux textes de loi, l'association 40 millions d'automobilistes a lancé une action contentieuse nationale devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Selon le Code de procédure pénale, un automobiliste qui souhaite contester la matérialité ou la légalité d'un PV peut adresser une réclamation à l'Officier du Ministère Public (OMP). Si la contestation remplit les conditions de recevabilité sur la forme, l'OMP a l'obligation de la porter devant la juridiction de proximité, à moins qu'il ne fasse preuve d'indulgence, en la classant sans suite.

Or, dans la pratique, les avocats spécialistes du droit routier constatent que les OMP outrepassent, le plus souvent, leurs prérogatives, se permettant de rejeter sans droit ni titre la contestation du contrevenant, en jugeant eux même la pertinence du dossier soumis.

«Cette pratique totalement illégale au regard des pouvoirs conférés à l'Officier est contraire à l'article 6-1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui stipule que seul un tribunal indépendant et impartial établi par la loi peut décider du bien-fondé de toute accusation en matière pénale», dénonce Rémy Josseaume, Docteur en droit pénal routier et Président de la commission juridique de l'association 40 millions d'automobilistes.

Les conséquences pour le justiciable sont alors multiples. Par exemple, l'amende est automatiquement majorée par le Trésor public, faute d'avoir été informé, dans le délai légal, d'une contestation de l'infraction par l'OMP.

Pour soutenir son action et la rendre publique, l'association 40 millions d'automobilistes invite toutes les personnes dont la réclamation aurait été illégalement rejetée, ou recouvrée par exécution forcée, à envoyer sous deux mois son dossier à sa commission juridique.

L'accumulation des témoignages permettra de justifier devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la violation des droits de la défense et l'entrave à l'accès au tribunal, sur lesquels l'Etat français ferme les yeux.

«Cet appel à témoin national va nous permettre de démontrer devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'importance de telles pratiques illégales en France. L'Etat n'aura d'autre choix que de réformer son système, pour garantir le respect des droits de la défense», conclut René Queffelec, Président de l'association 40 millions d'automobilistes.

Accès au formulaire de constitution de dossier sur le site www.40millionsdautomobilistes.com